

Section 3.—Commerce bancaire

Comme l'une des principales fonctions des premières banques établies au Canada consistait à émettre des billets devant servir de monnaie ou moyen d'échange, il a été jugé bon de traiter le régime monétaire et le régime bancaire dans un même aperçu rétrospectif, qui a paru aux pp. 934 à 940 de l'*Annuaire* de 1938. La liste des banques en activité lors de la confédération figure à la p. 921 de l'édition de 1940 et les fusions des banques depuis 1867, aux pp. 826 et 827 de l'*Annuaire* de 1941. A la p. 928 de celui de 1937, un tableau indique les faillites survenues depuis la confédération; la dernière s'est produite en 1923. Le résumé des revisions les plus importantes apportées en 1954 à la loi sur les banques fait l'objet de la sous-section 1.

Sous-section 1.—Banques à charte

Les banques commerciales du Canada obtiennent leur charte du gouvernement du Canada et sont régies par une loi fédérale,—la loi sur les banques. Cette loi est révisée tous les dix ans et adaptée à l'évolution économique. Les banques à charte effectuent non seulement les opérations bancaires commerciales, mais elles sont dépositaires d'une grande partie des épargnes du public.

La dernière revision de la loi sur les banques a eu lieu en 1954. Un résumé des modifications apportées paraît dans l'*Annuaire* de 1956, pp. 1133-1134.

Taux des disponibilités liquides.—Au cours d'entretiens avec les banques à charte, en novembre et décembre 1955, la Banque du Canada a recommandé l'adoption de mesures relatives au maintien d'un taux minimum des disponibilités liquides (argent comptant, prêts au jour le jour et bons du Trésor) par rapport aux dépôts. Le motif en était l'établissement d'un principe des opérations bancaires qui faciliterait la tâche incombant à la Banque centrale de prévenir les pressions inflationnistes futures. Après discussion, les banques sont convenues d'adopter au 31 mai 1956 un taux minimum de disponibilités liquides de 15 p. 100, qu'elles s'efforceraient de maintenir sur une base journalière moyenne à partir du mois de juin. Les fluctuations journalières ou hebdomadaires au-dessus ou au-dessous de 15 p. 100 pourraient intervenir mais la moyenne mensuelle ne devrait pas être inférieure au taux fixé. Depuis juin 1956, les banques ont gardé un taux moyen quotidien d'au moins 15 p. 100.

Succursales des banques à charte.—Bien que les banques à charte soient aujourd'hui moins nombreuses qu'au début du siècle, le nombre de leurs succursales s'est cependant accru. A la suite de fusions, le nombre des banques est tombé à 10 en 1931, comparativement à 34 en 1901; ce nombre est demeuré stationnaire jusqu'à la constitution, en 1953, de la Banque Mercantile du Canada, qui a porté leur nombre à 11. Depuis que la Banque de Toronto et la Banque Dominion ont fusionné en 1955 pour former la Banque Toronto-Dominion, et que la Banque Barclays (Canada) s'est jointe à la Banque Impériale du Canada, en 1956, ce nombre en a été réduit à 9. On trouvera au tableau 8 le nombre de succursales des banques à charte dans chaque province depuis 1868.

8.—Succursales des banques à charte, par province, le 31 décembre de certaines années, 1868-1957

NOTA.—Les chiffres de 1920 et des années suivantes tiennent compte des sous-agences au Canada qui reçoivent les dépôts pour les banques qui les emploient; en 1957, le nombre des sous-agences atteignait 718.

Province ou territoire	1868	1902	1905	1920	1926	1930	1940	1943	1946	1950	1955	1956	1957
Terre-Neuve	39	52	55	59
Ile-du-Prince-Édouard	—	9	10	41	28	28	25	23	23	23	24	24	24
Nouvelle-Écosse	5	89	101	169	134	138	134	126	127	144	152	156	160
Nouveau-Brunswick	4	35	49	121	101	102	97	93	96	100	109	109	110
Québec	12	137	196	1,150	1,072	1,183	1,083	1,041	1,067	1,164	1,280	1,318	1,338
Ontario	100	349	549	1,586	1,326	1,409	1,208	1,092	1,117	1,257	1,484	1,544	1,586
Manitoba	—	52	95	349	224	239	162	148	151	165	187	200	207
Saskatchewan	—	30	87	591	427	447	233	213	226	238	261	265	269
Alberta	—	30	87	424	269	304	172	163	190	246	307	322	338
Colombie-Britannique	2	46	55	242	186	229	192	180	216	294	382	414	437
Yukon et Terr. du N.-O.	—	—	3	3	3	4	5	5	6	9	8	9	10
Canada	123	747	1,145	4,676	3,770	4,083	3,311	3,084	3,219	3,679	4,246	4,416	4,538